

Agence d'ALENÇON

1, rue Blaise Pascal
61 000 Alençon

Du lundi au vendredi
02 33 82 29 70

Contacter votre agence de proximité*

* Trouble du voisinage, encombrants dans les parties communes, renseignements administratifs...

Antenne d'ALENÇON

3 place du 103ème R.I
61 000 Alençon

Du lundi au vendredi
02 33 82 36 00

En cas de dysfonctionnement(s) des équipements sous **CONTRATS D'ENTRETIEN**

CHAUDIÈRES INDIVIDUELLES GAZ OU FUEL, CHAUFFE-BAINS GAZ, CHAUFFE-EAUX SOLAIRES, BALLONS THERMODYNAMIQUES, V.M.C. GAZ

> **DIADEM** CEME-GUERIN

02 33 32 02 02

7jours/7

pour Lisieux **02 33 77 37 46**

> **PROXISERVE**

02 61 54 02 02

LES ROBINETTERIES

ENGORGEMENT DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES (UNIQUEMENT POUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS)

> **SAPIAN HYGIÈNE SERVICES**

02 31 47 59 83

Du lundi au vendredi

> **THYSSEN**

0800 240 020

> **OTIS**

0800 24 24 07

ASCENSEURS, PORTES AUTOMATIQUES



Pour les autres réclamations techniques

Un système d'astreinte (service dédié aux urgences techniques) est disponible 24H/24 et

7j/7

N° D'URGENCES

SAMU

15

N° D'URGENCES EUROPÉEN

112

POLICE

17

CENTRE ANTI-POISON

02 41 48 21 21

POMPIERS

18

N° D'ASTREINTE
02 50 72 72 72

Une réclamation est un document écrit, daté, signé et transmis à l'organisme, portant sur des motifs d'insatisfaction, de mécontentement et/ou de plainte relatifs à des questions d'ordre technique, financier, administratif, de voisinage, de nettoyage et/ou de quittancement.

Où en est le traitement de ma demande d'intervention technique ?

Votre correspondant technique en agence peut vous informer de l'état d'avancement de votre demande d'intervention technique sur simple appel.

Comment transmettre une réclamation ?

Courrier Postal :

LOGISSIA
21, rue de la Chaussée - BP 38
61002 Alençon cedex

Courrier Electronique :

contact@logissia.fr

Quel est le traitement des réclamations ?

Nous assurons le suivi de votre réclamation.
Un courrier vous est adressé sous huit jours. Il précise le numéro de votre réclamation, les premiers éléments de réponse et la personne en charge de son traitement.
L'état d'avancement de votre réclamation peut vous être communiqué, sur simple demande de votre part.